

Le week-end dernier, plusieurs agents ont reçu un appel de la direction pour un rappel sur leurs jours de repos. Un rappel, ça arrive. La manière, elle, est inacceptable.

Pour convaincre les agents de « venir », la directrice n'a pas jugé utile d'expliquer la situation, de discuter, ou simplement de demander. Elle a choisi la menace, avec cette phrase, assumée, glaçante dans sa simplicité : « **Vous venez ou je vous mets 1/30ème.** »

Autrement dit, « obtempérez, ou vous serez sanctionnés financièrement ». Pas de dialogue, pas de considération pour la vie personnelle des agents, pas de reconnaissance du repos pourtant légalement dû. Juste un chantage à la retenue sur salaire, asséné froidement, comme une évidence managériale.

Ces mêmes agents ont pourtant, cette année encore, multiplié les heures supplémentaires pour combler les trous dans le service et faire tourner la boutique. Ils ont répondu présent !

En retour, on leur parle en menaçant de leur retirer un jour de salaire.

Quand une administration se permet de faire travailler ses agents au-delà des 108h00 trimestriels, en s'arrogeant le droit de ne pas les payer, comment peut-elle se permettre en plus de menacer les agents de retenues sur salaire.

Ce n'est pas du management, c'est de l'intimidation.

L'**UFAP UNSa Justice d'Aiton** rappelle que les agents n'ont pas d'astreinte et que lorsque l'établissement les appelle, le fait de décrocher n'est déjà pas un dû !

L'**UFAP UNSa Justice d'Aiton** exige le respect des agents et la fin immédiate de ces méthodes de pression et de menace lors des rappels sur repos.

L'**UFAP UNSa Justice d'Aiton** dénonce l'usage de la menace de retenue sur salaire (1/30ème) comme outil de gestion des effectifs.

Le personnel n'est pas corvéable à merci. Le respect n'est pas une option !

Le bureau local